



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Le **19 juillet 2013**, à BOISSISE LA BERTRAND, les fondateurs de l'association LA FORCE D'UN SOURIRE se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive.

Etai^{ent} présentes les personnes suivantes :

Madame TAVERNIER-HAUMONT Christine

Madame HUCK Valérie

Monsieur DUCLOS Antoine

Monsieur BOTTERO Marc

Madame GATORZE Elisabeth

Madame TAVERNIER-HAUMONT est nommée présidente de séance ;

Madame HUCK est nommée secrétaire de séance.

La présidente rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, la présidente de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.
- Montant initial des cotisations
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

Lecture et Adoption des Statuts

Après lecture, l'Assemblée Générale Constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés.

Désignation des membres du CA et du Bureau initiaux

L'Assemblée Générale Constitutive désigne les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil d'Administration

- Madame TAVERNIER-HAUMONT Christine
- Madame HUCK Valérie
- Monsieur DUCLOS Antoine
- Monsieur BOTTERO Marc
- Madame GATORZE Elisabeth

L'Assemblée Générale Constitutive désigne les personnes suivantes en qualité de membres du Bureau

- Présidente : Madame TAVERNIER-HAUMONT Christine
- Secrétaire : Madame HUCK Valérie
- Trésorier : Monsieur BOTTERO Marc

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'Assemblée Générale Constitutive fixe la cotisation annuelle à **10** (dix) euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale Constitutive donne pouvoir à Madame TAVERNIER-HAUMONT Christine, Présidente aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par la Présidente de Séance.

A BOISSISE LA BERTRAND, le 19 juillet 2013

Christine TAVERNIER-HAUMONT,
Présidente de séance